

Congress of Local and Regional Authorities of Europe

4th Session

Resolution 51 (1997)¹ on the state of local self-government and federalism in Russia

The Congress,

1. Having reference to the report of the Working Party on the State of Local Self-Government and Federalism in Russia and to the positive results of this Working Group's activity in relation to the needs and the tasks of actively promoting, strengthening and developing local self-government and local democracy in Russia,
2. Taking into account Recommendation 30 (1997),
3. Instructs its Bureau to appoint a Rapporteur for continuing its monitoring of local self-government and federalism in Russia and subsequently, if required, to re-establish an ad-hoc working group on this matter,
4. Instructs its Bureau to arrange for the preparation of a study on conditions for the functioning of local democracy in small and isolated human settlements (hamlets) in member States where such a problem exists.

1. Debated by the Congress and adopted on 3 June 1997, 1st sitting (see Doc. CG (4) 4, draft Resolution presented by Mr A. Tchernoff, Rapporteur).

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe

4^e Session

Résolution 51 (1997)¹ sur l'état de la démocratie locale et le fédéralisme en Russie

Le Congrès,

1. Se référant au rapport présenté par le groupe de travail sur l'état de la démocratie locale et le fédéralisme en Russie et aux résultats positifs de l'activité de ce Groupe de travail en rapport avec la nécessité et la tâche de promouvoir, renforcer et développer activement l'autonomie locale et la démocratie locale en Russie ;
2. Prenant en compte la Recommandation 30 (1997) ;
3. Charge son Bureau de désigner un Rapporteur pour poursuivre le monitoring de l'autonomie locale et du fédéralisme en Russie et ensuite, si nécessaire, de rétablir un groupe de travail ad hoc sur cette question ;
4. Charge son Bureau de faire préparer une étude sur les conditions d'exercice de la démocratie locale dans les établissements humains isolés et de petite taille (hameaux) dans les Etats membres, dans lesquels le problème se pose.

1. Discussion par le Congrès et adoption le 3 juin 1997, 1^{re} séance (voir doc. CG (4) 4, projet de Résolution présenté par M. A. Tchernoff, Rapporteur).